Service
de Management
et d'Accompagnement
de la Qualité

Université
de Liège

SMAQ

Guide méthodologique pour l'élaboration du rapport d'autoévaluation

– Entités de formation –

Version finalisée – 17/09/2010

TABLE DES MATIERES

Introduction 1

Le processus d'évaluation 1

Indications pour la rédaction du rapport d'autoévaluation (RAE) 2

Structure du RAE d'un cursus de formation 4

Chapitre 1 : Organisation et fonctionnement 5

1.1. Nom de l'Entité et éventuellement de la faculté dont elle relève 5

1.2. Mission 5

1.3. Organisation et processus décisionnel 5

1.3.1. Responsable(s) de l'entité 5

1.3.2. Organigramme 5

1.3.3. Processus décisionnel 5

1.4. Responsable en charge de la Qualité 5

1.5. Relation avec l'institution 5

Chapitre 2 : Formations et programmes 6

2.1. Objectifs 6

2.1.1. Objectifs spécifiques au cursus évalué 6

2.1.2. Adéquation aux objectifs de l'entité et de l'institution 6

2.1.3. Traduction des objectifs dans les programmes 6

2.2. Programme des cours 6

2.3. Examens et évaluations des étudiants 7

2.4. Mesures spécifiques en relation avec la qualité 8

2.5. Analyse « SWOT » 9

Chapitre 3 : Etudiants 10

3.1. Point de vue quantitatif 10

3.1.1. Nombre d'étudiants inscrits dans chaque année de cursus évalué .. 10

3.1.2. Taux de réussite 10

3.1.3. Durée moyenne des études 10

3.1.4. Taux de diplômés décernés 10

3.1.5. Débouchés, suivi de carrières 11

3.2. Point de vue qualitatif 11

3.2.1. Accueil des étudiants 11

3.2.2. Mobilité étudiante 11

3.3. Analyse « SWOT » 12

Chapitre 4 : Ressources humaines et financières 13

4.1. Ressources humaines 13

4.1.1. Personnel d'encadrement 13

4.1.2. Ratios d'encadrement 13

4.2. Ressources financières 13

4.2.1. Origine et montants 13

4.3. Logistique et équipement 14

4.3.1. Infrastructures 14

4.3.2. Outils pédagogiques 14

4.4. Analyse « SWOT » 14

Chapitre 5 : Relations extérieures 15

5.1. Activités de service au bénéfice de l'Institution 15

5.2. Implication dans la société locale et régionale 15

5.3. Activités à dimension internationale 15

5.4. Analyse « SWOT » 15

Guide méthodologique pour l'élaboration du rapport d'autoévaluation

Entités de formation

Introduction

Dans le "Projet pour l'Université de Liège", le Recteur Rentier définit en préambule sa vision de l'Université: "*Elle promeut les valeurs d'une société aussi équitable que durable et mène des travaux de recherche de grande qualité au service de Liège, de la Région wallonne et de l'humanité tout entière".*
Il redéfinit également la mission de l'Université dans une courte synthèse où sont évoquées plusieurs de ses valeurs: "*Excellence, équité, respect mutuel, qualité de vie, réflexion critique ...".*

La mise en œuvre du "Projet" passe par la concrétisation de ces ambitions dans la vie quotidienne de l'Institution. Le Service de Management et d'Accompagnement de la Qualité (SMAQ) décrit ci-dessous les quelques principes qui définissent et caractérisent la gestion de la qualité à l'Université de Liège :

- la réflexion critique ;
- la participation active ;
- la concertation ;
- la transparence ;
- la planification des changements.

Ces principes, qui engagent le SMAQ dans son fonctionnement, sont les guides pour intégrer la démarche qualité et la diffuser de manière cohérente dans toute l'Institution. Ils sont détaillés dans le document « SMAQ – Prendre appui sur les valeurs de l'Institution », disponible auprès du SMAQ sur simple demande.

Le processus d'évaluation

L'évaluation des formations comporte le rapport d'autoévaluation (RAE) et le plan d'action (PA) rédigés par une commission d'évaluation élue par l'entité. Ils sont complétés par l'avis d'un groupe d'experts externes. Ces derniers analysent le RAE, le plan d'action et effectuent une visite sur place, à l'occasion de laquelle ils s'entretiennent avec les différents représentants de l'entité et les étudiants. Après une courte synthèse orale rendue à la fin de la visite, les experts produisent un rapport écrit (rapport préliminaire) qui porte à la fois sur les observations faites pendant la visite, le RAE et le plan d'action. Il est permis à l'entité de formuler des remarques sur des éléments factuels erronés de ce rapport, remarques qui sont intégrées dans le rapport final si les experts le jugent opportun.

Le responsable de l'entité est ensuite invité à présenter son plan d'action devant les autorités de l'ULg.

Un bilan de la situation (rapport de suivi de la mise en œuvre du plan d'action) doit être établi par l'entité après 2 et 4 ans.

Le dernier bilan clôt le plan quinquennal. Un nouveau cycle, se basant sur les acquis du plan quinquennal précédent recommence.

Le calendrier suivant résume les étapes-clés du processus d'évaluation décrites ci-dessus.

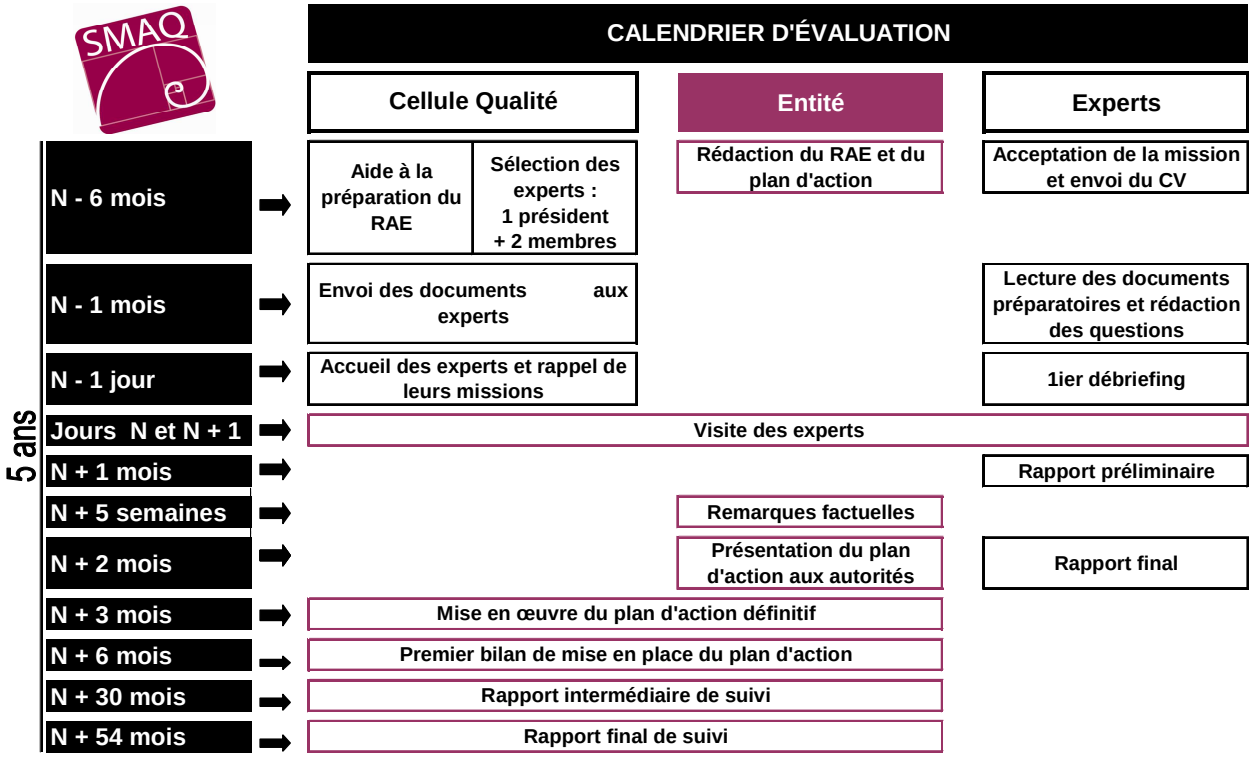

Indications pour la rédaction du rapport d'auto-évaluation (RAE)

Le SMAQ a conçu un canevas général qui indique les points à aborder dans le RAE rédigé par l'entité. Il s'inspire des canevas proposés ou utilisés par des organismes ou agences avec lesquels l'ULg est en liaison en matière de gestion de la qualité.

- Les *"Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area"* (ENQA, Helsinki 2005) qui sont incontournables pour définir les bonnes pratiques en matière d'évaluation de l'enseignement supérieur;
- Le document *« Evaluation et développement de la qualité de l'enseignement et de la recherche – Concept de l'UNIL »* (Université de Lausanne, 2007) dont les responsables qualité ont accepté de « coacher » la démarche du SMAQ ;
- La *« Liste de référence des indicateurs »* de l'Agence pour l'Evaluation de la Qualité dans l'Enseignement Supérieur de la Communauté Française Wallonie-Bruxelles - CFWB (AEQES, 2008) qui procède aux évaluations périodiques de tous les programmes de l'enseignement supérieur.

Dans le cadre de la formation, ce sont les cursus qui sont évalués. L'idée est de réaliser l'évaluation conjointe des deux cycles de base (bachelier-master) dans tous les cas où cela est possible. Pour les autres formations, il y a lieu de voir si leur importance, leur ancienneté d'existence, leur périmètre doit donner lieu ou non à une évaluation. Si oui, cette dernière peut être commune ou séparée de l'évaluation des cycles de base. Cette décision sera discutée au cours de la première réunion du SMAQ avec les coordonnateurs des entités.

Par ailleurs, une partie des informations renseignées dans le rapport pourrait concerner l'entité dans son ensemble (par ex. : ressources financières, processus organisationnel, etc.).

C'est à l'entité (le département, par exemple) que revient la charge de coordonner l'exercice d'autoévaluation.

Afin de le réaliser dans le cadre temporel imparti, il est indispensable que chaque entité désigne les membres de sa commission d'évaluation dans les quinze jours qui suivent la première réunion des coordonnateurs. L'établissement d'un calendrier d'évolution des travaux dès le départ peut se révéler très utile.

Les rédacteurs du RAE veilleront à rédiger leur rapport en insistant sur deux priorités :

La première est de présenter chacun des points sous trois volets :

- descriptions (descriptif) ;
- commentaires (explicatif) ;
- propositions (prospectif).

La seconde est de délivrer, à la fin de chaque chapitre du rapport, une analyse « SWOT »[1] reprenant de manière synthétique les *forces* et *faiblesses* actuelles perçues par les membres de l'entité puis exposant les occasions d'*amélioration* et les *menaces* éventuelles perçues, tant à l'intérieur du système concerné que dans son environnement au sens le plus large.

Cette réflexion collective de l'entité constitue la partie la plus importante de l'évaluation. Elle débouche sur les propositions présentées dans le plan d'action[2], second volet du RAE.

[1] Ce terme désigne en anglais les forces et les faiblesses (internes) ainsi que les occasions et menaces (externes) auxquelles est soumise l'entité évaluée dans l'exercice de sa mission (Strengths, Weaknesses, Opportunities and Threats).

[2] Voir « Directives pour la rédaction du plan d'action – Entités de formation ».

Structure du RAE d'un cursus de formation

Elle suit, dans ses grandes lignes, la structure imposée par l'AEQES, avec quelques spécificités liées aux objectifs particuliers d'une évaluation interne.

Le rapport est divisé en cinq chapitres :

1. organisation et fonctionnement ;
2. formations et programmes ;
3. étudiants ;
4. ressources humaines et financières ;
5. relations extérieures.

Chapitre 1 : Organisation et fonctionnement

L'objectif de ce chapitre est de connaître le fonctionnement interne de l'entité qui gère les formations évaluées et d'apprécier la manière dont elle est intégrée dans l'ULg.

1.1. Nom de l'entité et de la faculté dont elle relève

1.2. Mission

Il s'agit de décrire la mission principale de l'entité, de donner un bref rappel de son histoire, de définir le plus clairement possible les raisons qui justifient son existence au sein de l'ULg. S'il existe un « mission statement » il sera inclus ici.

1.3. Organisation et processus décisionnel

1.3.1. Responsable de l'entité

1.3.2. Organigramme : direction, hiérarchie, organisation interne

Si un tel organigramme existe, l'utiliser, un principe de l'évaluation étant de se servir des informations existantes.

1.3.3. Processus décisionnel

Décrire brièvement la manière dont l'entité fonctionne et identifier qui (individuellement ou comme membre d'un groupe) prend les divers types de décisions.

1.4. Politique qualité

Décrire la politique qualité adoptée par l'entité.

Par exemple : Existe-t-il au sein de l'entité un responsable qualité ? L'entité utilise-t-elle une méthodologie qualité –reconnue ou non par un organisme extérieur?

1.5. Relation avec l'institution

Il s'agit de commenter les relations entre l'entité évaluée et l'administration de l'université en insistant sur l'évaluation critique de ces liens.

Distinguer ici administration de la Faculté et administration centrale et, au sein de celle-ci, les diverses administrations.

Chapitre 2 – Formations et programmes

L'Université de Liège s'inscrit résolument dans le processus de Bologne qui postule l'existence et le développement de programmes de formation centrés sur l'étudiant, recourant à un panel équilibré de méthodes pédagogiques variées, visant au développement de compétences[3] vérifiables sur la base d'objectifs clairs et mesurables. L'objet de ce chapitre est d'apprécier le degré de réalisation des mesures imposées par le processus de Bologne dans la filière évaluée.

2.1. Objectifs

Il s'agit de vérifier la prise en compte de la mission et des objectifs fixés par l'entité (point 1.2) et par l'Institution (Projet rectoral, degré de réalisation de Bologne) dans le cursus évalué.

2.1.1 Objectifs spécifiques au cursus évalué

Il s'agit de décrire la mission principale et les objectifs du cursus, de donner un bref rappel de son histoire, d'énoncer les raisons qui justifient son existence au sein de l'ULg.

2.1.2 Adéquation aux objectifs de l'entité et de l'institution

L'adéquation de ces objectifs aux objectifs institutionnels, facultaires ou départementaux est-elle vérifiée ? Comment cette vérification a-t-elle lieu ?

2.1.3 Traduction des objectifs dans les programmes

Comment se traduisent concrètement ces objectifs dans les programmes du cursus ?

2.2. Programmes des cours

Le Conseil d'administration du 13 juin 2007 a décidé de soutenir l'approche par compétences dans toutes les entités de l'université.
Toutes les questions de la section 2.2 visent à établir dans quelle mesure les programmes concernés ont pour objectif le développement de compétences par les étudiants, si ces compétences sont prédéfinies et explicites et comment elles se traduisent dans la forme et le contenu des enseignements.

Il n'est pas nécessaire de détailler chaque programme de cours mais ils doivent figurer en annexe du rapport. Il est demandé de répondre aux questions suivantes.

2.2.1 Comment et par qui les programmes de formation sont-ils conçus ?

2.2.2 Quelle est la relation entre les objectifs du 2.1 et la structure des programmes ?

2.2.3 La formation comporte-t-elle un travail personnel ? Des stages ?

Décrire.

[3] *Les compétences, des objectifs particuliers*. J. Beckers, D. Leclercq & M. Poumay, Presses de l'ULg, Liège 2008, 2 pages. Orbi : http://handle.net/2268/16870.

2.2.4 Quel est le ratio enseignement théorique/enseignement pratique. Répond-il aux objectifs formulés par l'entité ?

2.2.5 En particulier, comment le développement des compétences chez les étudiants est-il pris en compte lors de l'élaboration et des révisions des programmes ?

2.2.6 Existe-t-il un équilibre entre compétences de base, compétences spécifiques et compétences personnelles transférables[4] dans la structure des programmes ? Pouvez-vous établir un ratio*?*

Le ratio est à calculer en indiquant au numérateur le nombre d'ECTS dévolus à chacune des compétences et au dénominateur les 60 ECTS que comporte une année de formation

2.2.7 Quelles sont les approches pédagogiques innovantes des programmes et quelle est leur importance en volume (crédits ECTS) ?

Décrire.

2.2.8 Existe-t-il une articulation entre la recherche et l'enseignement ? Comment s'en assure-t-on ?

Comment les étudiants sont-ils sensibilisés à la recherche scientifique ? A quel niveau de leur formation débute cette sensibilisation ?

Les liens entre recherche et enseignement peuvent se traduire par une retombée des résultats de recherche dans les programmes de formation, la création de masters complémentaires, la participation aux enseignements de l'école doctorale, la formation continue, la sensibilisation des étudiants à la recherche scientifique…

2.3. Examens et évaluation des étudiants

2.3.1 Quels sont les modes d'évaluation des étudiants dans le programme visé ?

Il n'est pas nécessaire de détailler le mode d'examen pratiqué dans chaque enseignement mais de s'assurer que dans chaque année d'études, un éventail suffisant de méthodes d'évaluation est appliqué (examens oraux – interrogations, présentation orale d'un travail personnel… - examens écrits - questionnaires à choix multiples, Questions Ouvertes à Réponse Courtes (QROCs), questions ouvertes, rapports… - examens pratiques…).

2.3.2 Y a-t-il adéquation entre le mode d'évaluation et les objectifs pédagogiques explicites?

Indiquer si cette question a fait l'objet de discussions et de décisions collégiales lors de l'élaboration du programme.

[4] Pour une définition des types de compétences, lire page1, point 1 in Leclercq et al., *Deux approches contrastées pour développer les compétences transversales dans les grands groupes universitaires,* Communication au XX° Colloque AIPU, Sherbrooke, 2003. Orbi http://hdl.handle.net/2268/28211.

2.3.3 Y a-t-il adéquation entre le mode d'évaluation et le type de savoir/compétence souhaité à l'issue de l'épreuve?

Indiquer si cette question a fait l'objet de discussions et de décisions collégiales lors de l'élaboration du programme.

2.3.4 Si le programme comporte des projets, des rapports, des mémoires, comment sont-ils encadrés et par qui? Comment interviennent-ils dans la notation et dans la réussite?

Il s'agit de s'assurer que les procédures de suivi et de notation de ces activités sont codifiées selon des procédures approuvées et diffusées à l'usage des enseignants, des responsables des activités et des étudiants.

2.4. Mesures spécifiques en relation avec la qualité

2.4.1 L'élaboration ou la révision du programme font-elles l'objet d'une évaluation ou d'un avis par d'autres partenaires de la formation que les enseignants?

La question vise à mettre en évidence l'existence de procédures permettant d'obtenir des avis (préalables, périodiques ou ponctuels) de personnes autres que les enseignants (par exemple les étudiants, les maîtres de stage, les diplômés, les employeurs, etc.). Dans l'affirmative, préciser la réalisation pratique de collecte de ces avis.

2.4.2 Quelle est la charge effective de travail pour les étudiants, en comparant le programme officiel et ses crédits ECTS avec les grilles horaires hebdomadaires préparées par l'administration?

Ce point concerne la traduction des programmes théoriques de formation en charge réelle de travail, en attirant l'attention sur les excès ou déficits constatés. L'analyse porte sur tous les volets de la formation: cours, travaux pratiques, travaux dirigés, exercices, projets, mémoires, etc. Il n'est pas nécessaire de détailler les correspondances exactes de chaque activité mais de relever les différences significatives entre le programme théorique et son application sur le terrain.

2.4.3 Le programme concerné fait-il appel aux mesures institutionnelles de promotion de la réussite? Décrire leur mise en œuvre.

L'ULg met à la disposition des étudiants et des facultés diverses aides[5] destinées à promouvoir la réussite. Il appartient aux responsables des programmes de les diffuser auprès des enseignants et des étudiants.

[5] Parmi celles-ci : les activités préparatoires, activités de propédeutique, engagements pédagogiques, Conseils des études, assistants pédagogiques, orientation-réorientation, évaluation formative, interrogations dispensatoires, entretiens individuels, coaching à distance, méthode en ligne, « adapter sa méthode de travail », Zen@etudes, « A deux pas des examens », « Le mémoire en 4 étapes », ULg Dialogue, aide au choix relatif aux 10 et 11/20 entre deux sessions, cours de langues, formations @LTER, maîtrise du français, enseignement à distance… (http://www.ulg.ac.be/cms/c_13785/soutiens-a-la-reussite).

On observe que dans de nombreux cas, l'existence de ces services est mal connue des bénéficiaires potentiels.
Une personne déléguée à cette tâche doit être un interlocuteur privilégié pour les étudiants en difficulté.
Préciser qui assume, au sein de la faculté, cette fonction et de quelle manière les étudiants sont informés de l'existence de ces aides.

2.5. Analyse "SWOT"

Décrivez, en parcourant chacun des items développés au chapitre 2, ceux qui appellent des remarques particulières en matière d'analyse « SWOT ».

Il ne s'agit pas de reprendre systématiquement tous les points mais d'épingler ceux qui méritent d'être commentés. Pour chacun des points repris, l'information sera traitée en trois volets: (a)description précise du point; (b) commentaires;(c)propositions d'exploitation (forces), de correction (faiblesses), d'amélioration (occasions) ou de réaction (menaces). L'information discutée doit être actuelle et répondre à des situations concrètes.

Chapitre 3 – Etudiants

L'accompagnement des étudiants et leur encadrement dans leur parcours universitaire doit être un processus intégré qui débute avant l'entrée dans les études supérieures, se poursuit tout au long de celles-ci et conduit, idéalement, à une activité professionnelle de qualité. L'Université de Liège y consacre des moyens importants. L'objectif de ce chapitre est de mieux cerner la manière dont ces ressources sont utilisées concrètement dans le quotidien des étudiants et du personnel d'encadrement.

3.1. Point de vue quantitatif

3.1.1. Nombre d'étudiants inscrits dans chaque année du cursus évalué.

Ces données, fournies par RADIUS, distinguent les étudiants selon divers paramètres : le sexe, les nouveaux inscrits (en distinguant première inscription en premier Bac. /Transfert depuis une autre institution universitaire/inscription « passerelle »), les redoublants, les étrangers (UE et hors UE) et ceux qui font l'objet d'échanges. L'analyse porte sur 5 années académiques, l'année de référence pour l'évaluation est celle se terminant immédiatement avant l'entame du RAE. Il est demandé de valider/compléter les données fournies.

Il est par ailleurs demandé à l'entité de commente/d'analyser ces chiffres.

3.1.2. Taux de réussite

Le taux de réussite par année et le taux annuel de diplômés (sur 5 ans) sont également donnés par RADIUS, ainsi que les taux moyens de réussite dans la faculté dont relève le programme et pour l'ensemble de l'ULg.

L'objectif est de connaître la position de l'entité : les taux d'échec sont-ils (anormalement élevés) et s'ils le sont, quelles sont les mesures prises par l'entité pour y remédier.

3.1.3. Durée moyenne des études

Elle permet de comparer la durée théorique à la durée réelle des études. Un allongement anormal est un indicateur à analyser quant à ses causes.

RADIUS fournit ces indicateurs et mentionne les filières pour lesquelles la durée moyenne des études demande des éclaircissements.

3.1.4. Taux de diplômes décernés

Il permet de comparer le nombre d'inscriptions et, 5 - 6 ou … ans plus tard, le nombre de diplômés.

RADIUS fournit ces indicateurs, il est demandé à l'entité de commenter les chiffres.

3.1.5. Suivi des diplômés

Dans les enquêtes internationales, l'insertion professionnelle est un paramètre reconnu du succès des parcours de formations.

L'entité se positionne sur les informations suivantes portant sur 5 années :

- nombre de diplômés ;
- taux d'insertion après 6 mois :

  Il s'agit des diplômés exerçant une activité professionnelle ;
- taux d'insertion après 6 mois dans un emploi exigeant un diplôme universitaire :

  La différence entre ces deux premiers indicateurs donne une mesure de la surqualification éventuelle des diplômés ;
- taux d'insertion après 6 mois dans un emploi en lien avec les débouchés théoriques de la filière.

  Pour certaines filières d'études, un suivi est assuré aux niveaux institutionnel, des facultés, de la Cellule ULg-Emploi ou encore par des organismes extérieurs. La récolte des informations est faite par RADIUS lorsque la démarche est centralisée; dans les autres cas, l'aide des entités évaluées est nécessaire pour obtenir l'information.

3.2. Point de vue qualitatif

3.2.1. Accueil des étudiants

Décrire les mesures concrètes prises par l'entité en faveur de tous les étudiants (personne de contact, liaison téléphonique ou informatique, séances d'information, Zen@etudes, etc.) ainsi qu'en faveur des étudiants en programme de mobilité, en difficulté personnelle (financière, matérielle, psychologique, affective…) ou encore en situation de handicap.

Il s'agit de décrire les mesures éventuelles prises au niveau local, en plus de celles mises en place par l'administration centrale, ces dernières étant fournies par la Cellule Qualité.

3.2.2. Mobilité étudiante

Accroître la mobilité étudiante est un objectif institutionnel et une recommandation des ministres européens lors de la conférence de Louvain : « *En 2020, au moins 20 % des diplômés de l'espace européen de l'enseignement supérieur devront avoir bénéficié d'une période d'étude ou de formation à l'étranger*»[6].
Il convient de décrire ici l'implication de l'entité évaluée dans cette mission.

[6] *Processus de Bologne 2020 – L'espace européen de l'enseignement supérieur au cours de la prochaine décennie.* Communiqué de la conférence des ministres européens chargés de l'Enseignement supérieur, Louvain et Louvain-la-Neuve, 28-29 Avril 2009.

Distinguer la mobilité nationale (Belgique), européenne (27 états membres) et internationale (hors Europe).

La participation à des programmes de mobilité peut être locale (service, département) ou concerner les programmes de mobilité de la Faculté ou de l'ULg dans son ensemble (programmes Erasmus et autres).

3.3. Analyse "SWOT"

De la même manière que précédemment, il s'agit, en parcourant chacun des items développés au chapitre 3, de développer ceux qui appellent des remarques particulières en matière d'analyse « SWOT ».

Pour rappel, chacun des points repris est traité en trois volets: (a)description précise du point évoqué; (b) commentaires; (c)propositions d'exploitation (forces), de correction (faiblesses), d'amélioration (occasions) ou de réaction (menaces). L'information discutée doit être actuelle et répondre à des situations concrètes.

Chapitre 4 – Ressources humaines et financières

La répartition équitable des ressources humaines et matérielles pour l'encadrement au profit des filières de formation dans l'Institution est importante. L'objectif de ce chapitre est de mieux cerner l'adéquation entre les moyens mis en œuvre et les besoins réels des départements pour chaque formation.

Les informations nécessaires à l'élaboration du chapitre 4 sont fournies par RADIUS. Il est demandé à l'entité évaluée de les valider et de les commenter.

4.1. Ressources humaines

4.1.1 Personnel d'encadrement

Il s'agit de comptabiliser les enseignants engagés dans l'enseignement des matières évaluées en distinguant:

- les catégories de personnel :
  Académique, scientifique, PATO, à plein temps ou à temps partiel ;
- la structure par âge et par sexe dans chaque catégorie ;
- le personnel en charge de l'encadrement (académique et scientifique) ayant effectué un séjour de 6 mois minimum à l'étranger
  - pendant leur carrière, depuis plus de 5 ans ;
  - au cours des cinq dernières années;
- le nombre et le statut des personnes extérieures à l'ULg intervenant dans la formation :
  Collaborateurs scientifiques, maîtres de stage, enseignants invités, etc.

4.1.2 Ratios d'encadrement

Le nombre d'enseignants à considérer dans chaque catégorie (académique, scientifique définitif, scientifique temporaire) se limite à ceux intervenants directement dans la formation des étudiants, en ventilant par cycle et par programme.
Les ratios sont donnés en nombre d'étudiants (au numérateur) par personnel d'encadrement (au dénominateur).
Commenter ces ratios par rapport aux objectifs de formation.

4.2. Ressources financières

4.2.1 Origine et montants

Quelles sont les ressources disponibles pour assurer la formation? Citer les sources et les montants consacrés à la formation des étudiants en distinguant les apports du département, de la faculté, des services universitaires ainsi que ceux émanant d'autres sources.
Ces informations visent à comprendre la manière dont les moyens consacrés à la formation sont obtenus et utilisés.

Les modalités de répartition des budgets mis à la disposition des départements sont très variables.
Au niveau des facultés, des budgets sont spécifiquement alloués pour l'encadrement (crédits pédagogiques, de fonctionnement, d'équipement). En outre, le Conseil d'administration alloue directement des montants pour la formation : déplacements de groupes d'étudiants, rétribution des élèves-moniteurs, etc. Enfin, certains responsables utilisent des sources extérieures de revenus (activités de service, d'expertise, crédits de recherche, dons, fondations...) au bénéfice de l'enseignement.

4.3. Logistique et équipement

4.3.1 Infrastructures

Ceci comporte une identification des locaux effectivement utilisés pour la formation (salles de cours, laboratoires, unités de ressources bibliographiques ou numériques, etc.).
La Cellule Qualité et RADIUS fournissent les données institutionnelles disponibles en demandant à l'entité évaluée de les compléter et de les corriger.
Commenter l'adéquation des infrastructures de l'entité à ses besoins, aux objectifs poursuivis.

4.3.2 Outils pédagogiques

Le recours aux ressources institutionnelles proposées pour l'enseignement doit être mentionné en distinguant les outils (IFRES, SMART, LabSET…) et les programmes de formation du personnel d'encadrement.
Il s'agit de fournir une description sommaire de l'équipement à disposition, sa maintenance, son remplacement et de commenter l'adéquation des outils à usage pédagogique vis-à-vis des objectifs de l'entité.

4.4. Analyse "SWOT"

Elle porte sur l'ensemble du chapitre 4 (vide supra).

Chapitre 5 – Relations extérieures

La mission « enseignement » de l'Université de Liège dépasse, et de beaucoup, le programme des cours. De nombreux membres de l'Institution s'investissent dans des activités, souvent bénévoles, ayant pour objet ou ayant un impact sur la formation des étudiants. Ces prestations peu ou mal connues des autorités, contribuent de manière significative au renom de l'Université et à son impact sur la société. Elles sont décrites et discutées dans ce chapitre.

5.1. Activités de service au bénéfice de l'Institution

Décrire les mandats et activités prestés pour l'ULg par les membres de l'entité évaluée en relation avec l'enseignement et la formation.

Il s'agit ici de mieux cerner la part prise par l'entité dans la gestion, l'administration, la réflexion, l'exécution de tâches qui bénéficient directement ou indirectement à la formation ou à l'enseignement en sus des cours prestés.

5.2. Implication dans la société locale et régionale

Ce sont les "services à la société" qui représentent la 3ième mission de l'université. Décrire ici les activités qui relèvent de cette mission et qui sont en relation directe ou indirecte avec la formation et l'enseignement.
Les évaluations externes font de plus en plus la distinction entre cette mission à vocation locorégionale et l'implication internationale des universités.

On peut y trouver des activités ayant un impact direct sur la société civile (formations pour adultes, programmes de remise à niveau) ou qui lui bénéficient de façon plus indirecte (activités culturelles, travaux d'expertise, vulgarisation, conférences, expositions). Elles sont énoncées ici pour autant qu'elles aient un lien avec la formation.

5.3. Activités à dimension internationale

Sont décrites ici les activités de membres de l'entité qui s'adressent à des partenaires étrangers. Il est intéressant de distinguer les prestations d'enseignement des contributions d'autre type en relation avec l'enseignement ou la formation.

Cette rubrique couvre à la fois l'accueil (in) et le déplacement (out) de personnes pour des enseignements, l'élaboration ou l'évaluation de programmes ou de cours, la conclusion de partenariats, l'apport ou l'échange de compétences, etc. S'y trouvent également les partenariats ne nécessitant pas la mobilité des personnes. La mobilité étudiante est traitée de manière spécifique (point 3.2.2.).

5.4. Analyse "SWOT"

Elle porte sur l'ensemble du chapitre 5 (vide supra).

Pour rappel : la première partie du RAE, rédigée à partir de la réflexion collective de l'entité, constitue la partie la plus importante de l'évaluation. Elle débouche sur les propositions présentées dans le plan d'action[7], second volet du RAE.

[7] Voir « Directives pour la rédaction du plan d'action – Entités de formation ».